Protocole générique pour les camps et activités de jeunesse organisés en été

Date : 22 mai 2020

Champ d'application

Le présent protocole est un manuel pour toutes les activités organisées, les offres, les camps, les animations pour (et généralement par) les enfants et les jeunes en été. Par souci de cohérence, Il a été co-construit par les Ministres de la Jeunesse des trois Communautés de Belgique et en lien avec les responsables des fédérations des Organisations de Jeunesse et des Centres de Jeunes. Il couvre des milliers de camps et activités pour les jeunes, auxquels des centaines de milliers d'enfants et de jeunes participent. Nous avons élaboré pour cela différents scénarios spécifiques reposant tous sur ce protocole générique. Ils sont élaborés dans l'intérêt des enfants et des jeunes et peuvent, le cas échéant, être une source d'inspiration pour d'autres secteurs. Avec ces scénarios, nous voulons aider les organisations et les administrations locales à traduire de manière appropriée les mesures nécessaires, en respectant toujours les limites de la sécurité et de la responsabilité, et en partant de la perspective des enfants et des jeunes.

La mise en œuvre du présent protocole a été soumise et acceptée par le Comité de concertation réunissant les différents gouvernements.

Le Protocole générique pour les camps et activités de jeunesse en été se compose de 4 parties :

1. Conditions de participation
2. Mesures organisationnelles
3. Mesures d'hygiène
4. Adaptation de la nature de l'activité

1 Conditions de participation

L'objectif est que le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes puissent participer à des camps ou des activités de jeunesse, forts de leur droit de jouer, de disposer de temps libre, de participer et de s'engager. Toutefois, il importe de protéger certains groupes à risque afin de ne pas prendre de risques sanitaires.

1.1 Groupes à risque et enfants/jeunes malades

- **Groupes à risque :** Nous utilisons la liste des groupes à risque proposée par les experts. Si un enfant / jeune fait partie d'un groupe à risque, les parents ont la responsabilité d'indiquer dans la fiche médicale si la maladie/condition est maitrisée (pe par traitement médicamenteux). Le conseil d'un médecin généraliste sur la participation est recommandé en cas de doute.
- **Maladie :** Les enfants et les jeunes qui sont ou ont été malades (symptômes au cours des cinq derniers jours) ne peuvent pas participer à l'offre.
- **Accompagnement :** Encadrez autant que possible vos activités par des personnes ne faisant pas partie des groupes à risque, à moins qu'elles n'aient reçu l'autorisation préalable de leur médecin généraliste.

1.2 Registres de présences, fiches médicales et traçage

Les organisateurs assurent qu'il y a des registres de présence et/ou des fiches médicales (soit à l'avance lors de l'inscription, soit pendant l'activité) des participants, des accompagnateurs et des personnes extérieures et peuvent les mettre à la disposition des instances de traçage compétentes. En matière de traçage, nous faisons le lien avec les accords fédéraux de traçage.

À cette fin :

- L'organisateur tiendra au moins un registre de présences mentionnant les coordonnées dans le cadre du traçage corona.
- L'organisateur présentera le registre de présences à la demande des instances de traçage.

2 Mesures organisationnelles

2.1 Organisation et visualisation des bulles de contact pour les enfants, les jeunes et l'encadrement fixe

- Tout sera organisé et exécuté dans des bulles de contact de 50 personnes au maximum, y compris les participants et les accompagnateurs. L'organisateur veillera à ce que cette formation soit claire pour tous, pour des enfants et jeunes de chaque âge et pour chaque niveau d'implication. Cela s'applique aux déplacements, aux repas, au couchage, à l'hygiène personnelle, à l'utilisation du (petit) matériel et à toutes les autres activités.
- Un camp/une activité peut être constitué de plusieurs bulles de contact en même temps.
- Les bulles de contact seront encadrées par un encadrement fixe.
- Le dépôt et la collecte des enfants se feront directement dans la bulle à laquelle l'enfant est assigné et dans le respect total de la distanciation sociale afin d'éviter la transmission du virus entre les parents mutuellement ou entre les parents, l'encadrement et les personnes extérieures.
- On évitera les contacts avec des personnes extérieures (en dehors des bulles de contact). Toutefois, en cas de nécessité (par ex. livraison de nourriture, moments de déplacement,...), les règles concernant l'utilisation du masque buccal et la distance de 1,5 m seront respectées et le contact entre la bulle et les personnes extérieures sera limité au minimum absolu.
- En raison du risque accru de transmission du virus, des règles d'hygiène plus strictes s'appliqueront aux +12 ans. Par ex., alors que les -12 ans pourront s'aider à s'enduire de crème solaire ou de maquillage à condition de se désinfecter les mains avant et après, il n'est pas souhaitable que le visage d'un +12 ans soit touché avec les mains. Par conséquent, dans les groupes mixtes où -12 ans et +12 ans se côtoient, il convient d'appliquer les règles plus strictes à l'ensemble du groupe, indépendamment qu'ils aient – ou + de 12 ans. (*Ces mesures seront développées dans les scénarios.*)
- Il est déconseillé aux parents de planifier différentes offres pour jeunes au cours de la même semaine pour leurs enfants. Les jeunes sont invités à se rendre toujours à la même animation des jeunes.

2.2 Procédures d'urgence et système de permanence

- Chaque organisateur prévoira une procédure d'urgence (par exemple, les parents viennent chercher un enfant au camp/l'activité en cas de maladie, ...).
- Chaque organisateur pourra également se prévaloir d'une politique de permanence d'assistance (fournie soit par l'organisation coordinatrice, soit par l'administration locale) en cas d'une éventuelle propagation d'infections.

- L'organisateur prévoira un lieu pour placer les enfants/jeunes/encadrement malades en « isolement ». Il importe d'organiser cela de manière douce, sûre et adaptée aux enfants.
- En cas d'une infection COVID-19, le contact avec les grands-parents et tout autre groupe à risque doit être évité pour au moins une semaine.

Dans la pratique : Nous prévoirons une procédure d'urgence générique standard pour tous les organisateurs, qui constituera un minimum. (Quarantaine en cas de maladie, médecin et dépistage, abandon de l'activité, politique de traçage, contact avec les interlocuteurs corona des administrations locales, etc.)

2.3 Communication sur les mesures

- Tous les participants, accompagnateurs et personnes extérieures directement impliqués dans les activités seront informés des risques et des mesures.
- Des accords clairs seront conclus avec les participants, les accompagnateurs, les parents, les intervenants extérieurs éventuels, ...
- Dans la pratique :
    - Nous prévoirons une communication / des pictogrammes / des scénarios / une traduction du protocole au bénéfice des organisateurs.
    - Les pictogrammes pourront être utilisés dans les camps d'été, les activités, ... pour clarifier les choses pour les enfants, les jeunes et leurs accompagnateurs.

3 Hygiène

- Le lavage des mains se fera au minimum au début et à la fin de l'activité, avant et après les repas et à chaque passage aux toilettes.
- L'infrastructure, la planification et le matériel seront adaptés au respect de l'hygiène des mains autant que possible.
- Tousser dans le creux du coude, utiliser des mouchoirs à usage unique et prévoir des poubelles fermées.
- Les surfaces de contact seront régulièrement nettoyées conformément aux prescriptions.
- Les soins des plaies seront dispensés aux +12 ans avec un masque buccal et éventuellement des gants.
- Les masques buccaux seront utilisés en dehors des bulles de contact par les +12 ans conformément aux directives globales en vigueur.
- Les espaces de vie et de couchage seront régulièrement aérés.
- Le matériel restera autant que possible dans la bulle. Si le matériel passe néanmoins d'une bulle à l'autre, les surfaces de contact seront désinfectées.
- En cas d'utilisation de matériel proposé par des personnes extérieures, il faudra veiller à ce qu'il soit proposé et/ou livré dans le respect des mesures d'hygiène.

4 Nature des activités :

- Les activités seront organisées autant que possible en plein air.

- La capacité maximale du terrain, de l'infrastructure et de l'emplacement sera utilisée. Dans la mesure du possible, elle sera étendue à des prairies de jeux, des forêts de jeux, ... supplémentaires à la disposition de l'offre d'été.
- Dans la mesure du possible, les activités se dérouleront sur les lieux mêmes. Il est vivement déconseillé d'organiser des promenades avec la bulle en raison du contact avec des personnes extérieures.
- En sortant du domaine de vacances/du terrain du camp, les groupes suivront les mesures concernant le contact avec les autres. La composition de la bulle sera maintenue, en n'autorisant aucune personne extérieure à y entrer. Lorsque l'on entrera en contact avec d'autres personnes dans l'espace public (forêts, terrains de sport ou de jeu, places publiques, rues, ...), on conservera une distance suffisante avec ceux qui n'appartiennent pas à la bulle.
- Les sorties où la bulle de contact entre en contact avec d'autres personnes et/ou d'autres bulles seront évitées autant que possible. Si sorties il y a, celles-ci devront se faire dans le respect des directives en vigueur à cet endroit (par exemple, piscines, lieux de loisirs telles que les parcs d'attraction/domaines provinciaux, ...).
- Concernant l'offre avec nuitées, un programme équilibré prévoyant du repos nocturne suffisant sera prévu pour éviter le risque de maladie due à l'épuisement.
- Chez les +12 ans, l'encadrement prêtera attention à la nature de l'activité (un contact léger est possible, un contact intensif n'est pas recommandé).
- Si un contact avec des personnes extérieures est nécessaire dans le cadre d'une activité, par ex. location de mountain bikes, encadrement d'un parcours de cordes, ... les règles de sécurité et d'hygiène seront respectées comme pour les individus dans la société.
- Les contacts avec des personnes extérieures (personnes n'appartenant pas à la bulle de contact) seront évités autant que possible. Sauf si cela peut être fait dans le cadre des mesures applicables à la société à ce moment-là.

Annexe 1 : Protocole générique appliqué aux camps des mouvements de jeunesse

Champ d'application

Il s'agit d'une application du protocole générique pour camps et activités de jeunesse aux camps de mouvements de jeunesse. Les mouvements de jeunesse peuvent également utiliser le scénario complet spécifique pour aborder de manière très pratique l'adaptation de leur camp au protocole générique. Ce scénario est divisé en : Que faire avant le camp ? Que faire pendant le camp ? Et Que faire après le camp ?

Remarque générale : quand nous parlons de participants ci-dessous, il s'agit des enfants et jeunes qui participent à l'offre, des accompagnateurs et de l'encadrement tels que les gestionnaires de matériel, les équipes de cuisine,...

Toute autre personne qui entre en contact avec le groupe du mouvement de jeunesse (propriétaire du logement, chauffeur de bus, service d'entretien du bâtiment/du terrain, fournisseur de nourriture,...) sera considérée comme une personne extérieure et devra donc être approchée en tant que telle.

Le protocole générique pour les camps et activités de jeunesse se compose de 4 parties :

- Conditions de participation
- Mesures organisationnelles
- Mesures d'hygiène
- Adaptation de la nature de l'activité

1. Conditions de participation

1.1. Groupes à risque et enfants/jeunes malades

- Aucun participant individuel aux camps du mouvement de jeunesse (enfants, jeunes, accompagnateurs et encadrement) ne sera malade au moment du départ ni n'aura été malade dans les 5 jours précédant le départ.
- Les participants (enfants, jeunes, accompagnateurs et encadrement) qui font partie des groupes à risque ne peuvent prendre part à l'offre qu'avec l'autorisation de leurs parents par la fiche médicale. Le conseil d'un médecin généraliste sur la participation est recommandé en cas de doute.
- Les participants (enfants, jeunes, accompagnateurs et encadrement) qui sont ou deviennent malades au camp ne pourront pas continuer à y participer.

1.2. Registres de présences, fiches médicales et traçage

- Lors des camps, on enregistrera correctement les présences ainsi que les interactions mutuelles.
- Pour les camps, les implications sont les suivantes :
    - listes de présences par bulle
    - enregistrement des contacts extérieurs tels que les fournisseurs, les chauffeurs,...
    - Décrire les interactions avec d'autres bulles. Par ex. les repas sont-ils pris par équipes ou chaque bulle a-t-elle sa propre place pour manger, la direction se concertera le soir à propos de l'application des règles en vigueur en matière de distanciation sociale et/ou de masques buccaux.

- Les fiches médicales demandées par les mouvements de jeunesse seront également tenues à jour et complétées des autorisations parentales ou médicales en cas de groupes à risque. P.e., l'indication d'une maladie maîtrisée est de préférence signée par les parents.
- Les données peuvent être demandées à tout moment par les inspecteurs corona dans le cadre du traçage d'éventuelles personnes infectées.

2. Mesures organisationnelles

2.1. Organisation et visualisation des bulles de contact pour les enfants, les jeunes et l'encadrement fixe

- Les participants au camp de mouvements de jeunesse seront répartis dans des bulles de contact de 50 personnes, comme le prévoit le protocole générique de la jeunesse.

  Concrètement, cela signifie que le camp sera organisé de telle manière qu'il y ait une distanciation entre les différentes bulles.
- Concrètement, cela signifie que pour chaque bulle il sera prévu :
  - de l'infrastructure (bâtiment et/ou terrains/tentes) à subdiviser en zones de couchage, zones de repas, espaces de jeux, installations sanitaires par bulle. Un même espace peut être utilisé par différentes bulles à condition de l'utiliser par équipes et de le désinfecter entre deux usages. Ne pas oublier d'aérer. Cette règle ne s'applique pas aux zones de couchage.
  - Utilisation du matériel : dans la mesure du possible, prévoir une répartition du matériel dans différentes malles à matériel par bulle. Les objets qui ne peuvent pas être répartis (coût élevé, impossibilité d'emporter x exemplaires), peuvent être utilisés uniquement entre les groupes à condition que les surfaces de contact soient désinfectés dans l'intervalle.
  - Visualisation claire des bulles, également en ce qui concerne l'infrastructure et le matériel.
  - Encadrement fixe par bulle. Si une équipe de moniteurs se réunit, les règles de distanciation sociale en vigueur à ce moment-là dans la société s'appliqueront.
- Un camp peut être constitué de plusieurs bulles de contact en même temps.
- Les bulles seront maintenues dès le début du camp et le contact avec les personnes extérieures sera évité :
  - Pas de visites.
  - Les équipes de montage et de démontage constitueront une bulle distincte de l'équipe d'encadrement d'une bulle.
  - Accords avec les parents relatifs au dépôt et à la collecte des au départ et au retour.

2.2. Procédures d'urgence et système de permanence

- Une procédure d'urgence standard est élaborée pour les camps des mouvements de jeunesse. Les principales composantes de cette procédure d'urgence sont :
  - Présence et utilisation d'un espace de quarantaine en cas de suspicion d'infection
  - Les participants malades quitteront le camp
  - L'organisateur peut s'appuyer sur la politique de permanence d'assistance de l'organisation coordinatrice
  - Contact étroit avec un médecin à proximité du camp, à qui faire appel en cas de suspicion de contamination au coronavirus.

- Proposition de communication : administration communale du lieu du camp, administration communale du lieu d'origine du groupe, participants présents au camp, équipe de moniteurs, parents des participants.

2.3. Communication sur les mesures

- Tous les acteurs impliqués dans le camp (participants, parents, fournisseurs, ...) seront informés des règles et des mesures prises.
- Des accords clairs seront conclus avec tous les participants au camp concernant les mesures prises et cela sera soutenu (visuellement) par une communication/des pictogrammes/des scénarios standard.

3. Hygiène

- Le lavage des mains se fera au minimum au début et à la fin de l'activité, avant et après les repas et à chaque passage aux toilettes.
- L'infrastructure, la planification et le matériel seront adaptés au respect de l'hygiène des mains autant que possible.
  - L'eau courante n'est pas une nécessité, mais elle est souhaitable. L'accent doit être mis sur le savonnage et le séchage des mains plutôt que sur l'eau courante. Il est important de s'assurer des conditions d'approvisionnement en eau durant tout le camp.
  - L'aménagement et l'utilisation du terrain du camp et/ou du bâtiment devront être correctement planifiés dans le cadre du respect des bulles et des conditions d'hygiène.
- Tousser dans le creux du coude, utiliser des mouchoirs à usage unique et prévoir des poubelles fermées.
- Les masques buccaux seront utilisés en dehors des bulles de contact par les +12 ans conformément aux directives globales.
- Les soins des plaies seront dispensés aux +12 ans avec un masque buccal et éventuellement des gants.
- Les surfaces de contact seront régulièrement nettoyées conformément aux prescriptions.
- Les espaces de vie et de couchage seront régulièrement aérés.
- Le matériel restera autant que possible dans la bulle. Si le matériel passe néanmoins d'une bulle à l'autre, les surfaces de contact seront désinfectées.
- En cas d'utilisation de matériel proposé par des personnes extérieures, il faudra veiller à ce qu'il soit proposé et/ou livré dans le respect des mesures d'hygiène.

4. Nature des activités :

- Les activités pendant le camp seront organisées autant que possible en plein air.
- Les bulles seront réparties sur la capacité maximale du terrain (étendu ou non à un espace de jeu / une infrastructure supplémentaire). Les activités avec contact physique entre les bulles ne seront pas possibles.
- Les activités se dérouleront autant que possible sur le lieu du camp. Il est déconseillé d'organiser des promenades avec la bulle en raison du contact avec des personnes extérieures.
- En sortant du domaine de vacances/du terrain du camp, les groupes suivront les mesures concernant le contact avec les autres. La composition de la bulle sera maintenue, en n'autorisant aucune personne extérieure à y entrer. Lorsque l'on entre en contact avec d'autres personnes dans l'espace

public (forêts, terrains de sport ou de jeu, places publiques, rues, ...), on gardera une distance suffisante avec ceux qui n'appartiennent pas à la bulle.

- Les sorties pendant lesquelles la bulle de contact entre en contact avec d'autres personnes et/ou d'autres bulles seront évitées autant que possible. Si de telles sorties ont toutefois lieu, elles devront s'effectuer dans le respect des directives en vigueur à cet endroit (par exemple, piscines, lieux de loisirs telles que les parcs d'attraction/domaines provinciaux, ...).
- Lorsque, lors d'un camp, on entre en contact, pour une activité spécifique, avec des personnes extérieures et/ou du matériel extérieur (location de kayak, location de mountain bike, réalisation d'un parcours de cordes, ...) les règles de sécurité et d'hygiène seront respectées.
- On compte sur le bon sens des accompagnateurs dans le choix des activités. Il est souhaitable d'éviter les activités où il y a un contact intense entre personnes afin de prévenir une éventuelle contamination accélérée à l'intérieur de la bulle de contact. Chez les +12 ans, l'encadrement prêtera attention à la nature de l'activité (un contact léger est possible, un contact intensif n'est pas recommandé) :
- Les accompagnateurs seront conscients de l'impact de la fatigue sur le système immunitaire des participants. Il est demandé à l'encadrement d'en tenir compte dans l'élaboration des programmes et de prévoir un repos (nocturne) suffisant pour les participants et pour eux-mêmes.

Annexe 2 : Protocole générique appliqué aux camps de jeunesse de plusieurs jours avec nuitées

Champ d'application

Il s'agit d'une application du protocole générique pour camps et activités de jeunesse aux camps de vacances pour jeunes de plusieurs jours avec nuitées. Les organisateurs peuvent également utiliser le **scénario complet spécifique** pour aborder de manière très pratique l'adaptation de leur camp de vacances au protocole générique. Ce scénario est divisé en : Que faire avant le camp ? Que faire pendant le camp ? Et Que faire après le camp ?

Remarque générale : quand nous parlons de participants ci-dessous, il s'agit des **enfants et jeunes** qui participent à l'offre, des **accompagnateurs** et de l'**encadrement** tels que les gestionnaires de matériel, les équipes de cuisine, ...

Toute autre personne qui entre en contact avec le camp de jeunesse (propriétaire du logement, chauffeur de bus, service d'entretien du bâtiment/du terrain, fournisseur de nourriture,...) sera considérée comme une **personne extérieure** et devra donc être approchée en tant que telle.

Le protocole générique pour les camps et activités de jeunesse se compose de 4 parties :

- Conditions de participation
- Mesures organisationnelles
- Mesures d'hygiène
- Adaptation de la nature de l'activité

1. Conditions de participation

1.1. Groupes à risque et enfants/jeunes malades

- Aucun participant individuel aux camps de plusieurs jours avec nuitées (enfants, jeunes, accompagnateurs et encadrement) ne sera malade au moment du départ ni n'aura été malade dans les 5 jours précédant le départ.
- Les participants qui font partie des groupes à risque ne peuvent prendre part à l'offre qu'avec l'autorisation de leurs parents dans la fiche médicale. Le conseil d'un médecin généraliste peut être demandé en cas de doute.
- Les participants qui sont ou deviennent malades au camp ne pourront pas continuer à y participer.

1.2. Registres de présences, fiches médicales et traçage

- Lors des camps de plusieurs jours, on enregistrera correctement les présences ainsi que les interactions mutuelles.
- Pour les camps de plusieurs jours avec nuitées avec nuitées, les implications sont les suivantes :
    - listes de présences par bulle

- Enregistrement des contacts extérieurs tels que les fournisseurs, les chauffeurs,... (également comment ceux-ci se sont passés, quels accords ont été conclus et quelles mesures ont été prises)
- Décrire les interactions avec d'autres bulles. Par ex. les repas sont-ils pris par équipes ou chaque bulle a-t-elle sa propre place pour manger, la direction se concertera le soir à propos de l'application des règles en vigueur en matière de distanciation sociale et/ou de masques buccaux.

- Les fiches médicales demandées par les organisateurs seront également tenues à jour et complétées des autorisations parentales ou médicales en cas de groupes à risque. P.e l'indication d'une maladie maîtrisée est de préférence signée par les parents.
- Les données peuvent être demandées à tout moment par les inspecteurs corona dans le cadre du traçage d'éventuelles personnes infectées.

2. Mesures organisationnelles

2.1. Organisation et visualisation des bulles de contact pour les enfants, les jeunes et l'encadrement fixe

- Les participants au camp de plusieurs jours avec nuitées seront répartis dans des bulles de contact de 50 personnes, comme le prévoit le protocole générique de la jeunesse.

  Concrètement, cela signifie que le camp de vacances sera organisé de telle manière que le contact à l'intérieur de la bulle soit possible de manière normale, mais qu'il y ait une distanciation entre les différentes bulles.
- Concrètement, cela signifie que pour chaque bulle il sera prévu :
  - de l'infrastructure (bâtiment et/ou terrains/tentes) à subdiviser en zones de couchage, zones de repas, espaces de jeux, installations sanitaires par bulle. Un même espace peut être utilisé par différentes bulles à condition de l'utiliser par équipes et de le désinfecter entre deux usages. Attention à l'aération. Cette règle ne s'applique pas aux zones de couchage.
  - Utilisation du matériel : dans la mesure du possible, prévoir une répartition du matériel dans différentes malles à matériel par bulle. Les objets qui ne peuvent pas être répartis (coût élevé, impossibilité d'emporter x exemplaires), peuvent être utilisés uniquement entre les groupes à condition que les surfaces de contact soient désinfectés dans l'intervalle.
  - Visualisation claire des bulles, également en ce qui concerne l'infrastructure et le matériel.
  - Encadrement fixe par bulle. Si une équipe d'encadrement se réunit, les règles de distanciation sociale en vigueur à ce moment-là dans la société s'appliqueront.
- Un camp de plusieurs jours avec nuitées peut être constitué de plusieurs bulles de contact en même temps.
- Les compositions des bulles seront maintenues dès le début du camp et le contact avec les personnes extérieures sera évité :
  - Pas de visites.
  - Accords avec les parents pour le dépôt et la collecte de leurs enfants, au départ et au retour

2.2. Procédures d'urgence et système de permanence

- Une procédure d'urgence standard est élaborée pour les camps de plusieurs jours avec nuitées. Les principales composantes de cette procédure d'urgence sont :

- Présence et utilisation d'un espace de quarantaine en cas de suspicion d'infection
- Les participants malades quitteront le camp
- L'organisateur dispose (peut s'appuyer sur) d'une politique de permanence d'assistance de l'organisation coordinatrice
- Contact étroit avec un médecin à proximité du camp de plusieurs jours, à qui faire appel en cas de suspicion de contamination au coronavirus.
- En cas d'une infection COVID 19, le contact avec les grands-parents et tout autre groupes à risque doit être évité pour au moins une semaine.
- Proposition de communication : administration communale du lieu du camp, participants présents au camp, équipe d'accompagnateurs, parents des participants, ...

2.3. Communication sur les mesures

- Tous les acteurs concernés (participants, parents, fournisseurs, ...) seront informés des règles et des mesures prises.
- Des accords clairs seront conclus avec tous les participants au camp de plusieurs jours avec nuitées concernant les mesures prises et cela sera soutenu (visuellement) par une communication/des pictogrammes/des scénarios standard.

3. Hygiène

- Le lavage des mains se fera au minimum au début et à la fin de l'activité, avant et après les repas et à chaque passage aux toilettes.
- L'infrastructure, la planification et le matériel seront adaptés au respect de l'hygiène des mains autant que possible.
    - L'eau courante n'est pas une nécessité, mais elle est souhaitable. L'accent doit être mis sur le savonnage et le séchage des mains plutôt que sur l'eau courante. Il est important de s'assurer des conditions d'approvisionnement en eau durant tout le camp.
    - L'aménagement et l'utilisation du bâtiment devront être correctement planifiés dans le cadre du respect des bulles et des conditions d'hygiène.
- Tousser dans le creux du coude, utiliser des mouchoirs à usage unique et prévoir des poubelles fermées.
- Les masques buccaux seront utilisés en dehors des bulles de contact par les +12 ans conformément aux directives globales.
- Les soins des plaies seront dispensés aux +12 ans avec un masque buccal et éventuellement des gants.
- Les surfaces de contact seront régulièrement nettoyées conformément aux prescriptions.
- Les espaces de vie et de couchage seront régulièrement aérés.
- Le matériel restera autant que possible dans la bulle. Si le matériel passe néanmoins d'une bulle à l'autre, les surfaces de contact seront désinfectées.
- En cas d'utilisation de matériel proposé par des personnes extérieures, il faudra veiller à ce qu'il soit proposé et/ou livré dans le respect des mesures d'hygiène.

4. Nature des activités :

- Les activités pendant l'offre seront organisées autant que possible en plein air.

- Les bulles seront réparties sur la capacité maximale du terrain/du bâtiment (étendu ou non à un espace de jeu / une infrastructure supplémentaire). Les activités avec contact physique entre les bulles ne seront pas possibles.
- Les activités se dérouleront autant que possible sur le lieu du camp. Il est déconseillé d'organiser des promenades avec la bulle en raison du contact avec des personnes extérieures.
- En sortant du domaine de vacances/du terrain du camp, les groupes suivront les mesures concernant le contact avec les autres. La composition de la bulle sera maintenue, en n'autorisant aucune personne extérieure à y entrer. Lorsque l'on entre en contact avec d'autres personnes dans l'espace public (forêts, terrains de sport ou de jeu, places publiques, rues, ...), on gardera une distance suffisante avec celles qui n'appartiennent pas à la bulle.
- Les sorties pendant lesquelles la bulle de contact entre en contact avec d'autres personnes et/ou d'autres bulles seront évitées autant que possible. Si cela se produit néanmoins, cela devra se faire dans le respect des directives en vigueur à cet endroit (par exemple, piscines, lieux de loisirs telles que les parcs d'attraction/domaines provinciaux, ...).
- Lorsque, lors d'un camp de plusieurs jours avec nuitées, on entre en contact, pour une activité spécifique, avec des personnes extérieures et/ou du matériel extérieur (location de kayak, location de mountain bike, réalisation d'un parcours de cordes, ...) les règles de sécurité et d'hygiène seront respectées.
- On compte sur le bon sens des accompagnateurs dans le choix des activités. Il est souhaitable d'éviter les activités où il y a un contact intense entre personnes afin de prévenir une éventuelle contamination accélérée à l'intérieur de la bulle de contact. Chez les +12 ans, l'encadrement prêtera attention à la nature de l'activité (un contact léger est possible, un contact intensif n'est pas recommandé).
- Les accompagnateurs seront conscients de l'impact de la fatigue sur le système immunitaire des participants. Il est demandé à l'encadrement d'en tenir compte dans l'élaboration des programmes et de prévoir un repos (nocturne) suffisant pour les participants et pour eux-mêmes.